

ARRETÉ N°2024-359

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE,
Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Olivier RENAUT est désigné représentant du fondateur à la Fondation UPN à compter du 21 octobre 2024.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services, les Directeurs Généraux des Services Adjointes, et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'université et affiché au RDC du bâtiment Pierre GRAPPIN (vitrine des affaires institutionnelles).

Fait à Nanterre, 21 octobre 2024

La Présidente,



Caroline ROLLAND-DIAMOND

